



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3059 — Lundi 17 Mars 2008

— 13^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

AVIS DES SOCIETES (suite)

PAIEMENT DE DIVIDENDES

AMEN TRESOR SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

régie par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

Siège social : 9, rue du Lac Neuchatel les Berges du Lac -

AVIS AUX ACTIONNAIRES

AMEN TRESOR SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du **14 mars 2008**, met en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2007 fixés à **4,276 dinars par action**.

Ces dividendes sont payables à partir du 18 mars 2008 aux guichets de AMEN INVEST .

2008 - AS - 125

ASSEMBLEES GENERALES

SICAV TRESOR

Société d'Investissement à Capital Variable

régie par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba - 1000 TUNIS -

SICAV TRESOR porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Judi 10 Avril 2008 à 15H00** au siège social, sis à 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2007;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Questions diverses.

2008 - AS - 126

— *** —

SICAV PROSPERITY

Société d'Investissement à Capital Variable

régie par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba - 1000 TUNIS -

SICAV PROSPERITY porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Judi 10 Avril 2008 à 16H00** au siège social, sis à 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2007;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Questions diverses.

2008 - AS - 127

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLEES GENERALES

SICAV OPPORTUNITY

Société d'Investissement à Capital Variable

régie par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation
du Code des Organismes de Placement Collectif.

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba - 1000 TUNIS -

SICAV OPPORTUNITY porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Judi 10 Avril 2008 à 16H30** au siège social, sis à 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2007;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Questions diverses.

2008 - AS - 128

RESOLUTIONS ADOPTEES

AMEN TRESOR SICAV

Société d'Investissement à capital variable

Siège Social : Chez AMEN INVEST, 9, rue du Lac Neuchatel les Berges du Lac - -

Assemblée Générale Ordinaire du 14 Mars 2008

Résolutions adoptées

PREMIÈRE RÉOLUTION

Après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2007 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve aucune, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2007.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

TROISIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables, conformément aux dispositions de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à 4,276 DT. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du 18/03/2008.

Le reliquat provenant des arrondis est intégré au capital social.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

2008 - AS - 129

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

AMEN PREMIERE SICAV

Société d'Investissement à capital variable

Siège Social : Avenue Mohamed V - 1002 Tunis -

Assemblée Générale Ordinaire 2007 du 12 Mars 2008

Résolutions adoptées

PREMIÈRE RÉOLUTION

Après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2007 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve aucune, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2007.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

TROISIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables, conformément aux dispositions de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à 4,074 DT. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du 25/03/2008.

Le reliquat provenant des arrondis est intégré au capital social.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant global brut des jetons de présence à 10 000 D au titre de l'exercice 2008.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la ratification de la cooptation de Monsieur Youssef BEN GHORBEL en tant que nouvel administrateur au lieu et place de Monsieur Omar DAHMEN.

La durée de son mandat est de deux ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2009.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs

Echéance du mandat :
Qui prendra fin lors de l'Assemblée
Générale Ordinaire qui statuera
sur les états financiers de l'exercice :

-Monsieur Mohamed Methlouthi	2009
-Madame Hédia JELLOULI	2009
-Monsieur Houssein MOUELHI	2009
-SICOF	2009
-ASSURANCES HAYETT	2009
-AMEN INVEST	2009
-TUNISYS	2009
- Monsieur Youssef BEN GHORBEL	2009

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

SIXIÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV AMEN

Société d'Investissement à capital variable
Siège Social : Avenue Mohamed V - 1002 Tunis -

Assemblée Générale Ordinaire 2007 du 12 Mars 2008

Résolutions adoptées

PREMIÈRE RÉOLUTION

Après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2007 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve aucune les états financiers arrêtés au 31 décembre 2007.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats des Administrateurs de :

-Monsieur Mohamed METHLOUTHI
-Madame Selma BABBOU

arrivent à échéance lors de la présente Assemblée.
L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer:

- Monsieur Hatem ZAARA

En qualité d'administrateur pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2010.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la ratification de la cooptation de Monsieur Youssef BEN GHORBEL en tant que nouvel administrateur au lieu et place de Monsieur Omar DAHMEN et ce, pour une durée de deux ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2009.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs

Echéance du mandat :
Qui prendra fin lors de l'Assemblée
Générale Ordinaire qui statuera
sur les états financiers de l'exercice :

-Madame Hédia JELLOULI	2009
-Monsieur Houssein MOUELHI	2009
-SICOF	2009
-ASSURANCES HAYETT	2009
-AMEN INVEST	2009
-TUNISYS	2009
- Monsieur Youssef BEN GHORBEL	2009
- Monsieur Hatem ZAARA	2010

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant brut des jetons de présence au titre de l'exercice 2008 à 200 D par administrateur et par séance

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de convoquer un Conseil d'Administration en réunion le 12 Mars 2008 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1-Désignation du président du conseil d'administration
2-Questions diverses

SIXIÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 17 MARS 2008

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,384%		
TN0008002214	BTCT 52 semaines 08/04/2008		5,393%	
TN0008000226	BTCT 52 semaines 27/05/2008		5,414%	
TN0008000135	BTA 5 ans " 6,75% 11 juin 2008 "		5,421%	1 002,709
TN0008002230	BTCT 52 semaines 24/06/2008		5,426%	
TN0008002248	BTCT 52 semaines 29/07/2008		5,441%	
TN0008002255	BTCT 52 semaines 09/09/2008		5,460%	
TN0008002263	BTCT 52 semaines 07/10/2008		5,472%	
TN0008002271	BTCT 52 semaines 02/12/2008		5,496%	
TN0008002297	BTCT 52 semaines 10/02/2009		5,526%	
TN0008000028	BTA 10 ans " 6,5% 10 Mars 2009 "		5,538%	1 008,908
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		5,711%	1 019,644
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		6,016%	999,298
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"	6,265%		991,851
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		6,344%	1 056,510
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		6,381%	1 093,986
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		6,473%	1 028,082
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		6,734%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	6,851%		992,465
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	7,100%		981,860

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR		PLUS OU MOINS VALUE	
			LIQUIDATIVE du 14/03/2008	LIQUIDATIVE du 17/03/2008	DEPUIS LE 31/12/2007 EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	121,960	121,996	0,953	0,79%
SICAV RENDEMENT	SBT	30/03/2007	104,402	104,435	0,833	0,80%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	103,244	103,275	0,784	0,76%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	26/03/2007	105,641	105,676	0,884	0,84%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	16/04/2007	105,581	105,619	0,996	0,95%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	18/04/2007	105,834	105,847	0,997	0,95%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	21/05/2007	104,071	104,106	0,906	0,88%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	14/05/2007	104,105	104,138	0,893	0,86%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	12/04/2007	106,832	106,867	0,888	0,84%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	22/05/2007	105,805	105,841	0,929	0,89%
SANADETT SICAV	AFC	21/05/2007	108,998	109,035	0,968	0,90%
SUD OBLIGATAIRE SICAV	Sud Invest	14/05/2007	105,143	105,157	0,918	0,88%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	26/04/2007	104,750	104,782	0,920	0,89%
MILLENMUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	31/05/2007	107,041	107,075	0,920	0,87%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	10/04/2007	105,403	105,438	0,927	0,89%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	18/04/2007	106,844	106,877	0,952	0,90%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	29/05/2007	107,081	107,115	0,894	0,84%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	25/05/2007	104,880	104,912	0,854	0,82%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	29/03/2007	106,129	106,165	0,951	0,90%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	-	108,584	108,597	0,962	0,89%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	-	105,206	105,247	1,050	1,01%
FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	FINACORP	-	100,555	100,582	0,582	0,58%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,109	1,110	0,008	0,73%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,483	10,486	0,087	0,84%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	-	10,502	10,505	0,089	0,85%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	-	100,080	100,098	0,098	0,10%
SICAV PLUS						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	40,209	40,213	0,351	0,88%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	29,194	29,205	0,272	0,94%
SICAV BNA	BNA Capitaux	16/04/2007	74,913	74,885	0,940	1,27%
SUD VALEURS SICAV	Sud Invest	31/05/2007	88,239	88,345	3,716	4,39%
SICAV PLACEMENTS	Sud Invest	31/05/2007	901,794	903,127	33,204	3,82%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	18/05/2007	61,386	61,162	-3,405	-5,27%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	18/04/2007	102,192	102,087	-0,732	-0,71%
ARABIA SICAV	AFC	21/05/2007	56,535	56,464	0,356	0,63%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	14/05/2007	45,530	45,386	-1,749	-3,71%
SICAV AVENIR	STB Manager	24/05/2007	47,472	47,393	-1,085	-2,24%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	94,587	94,637	0,982	1,05%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	91,249	91,392	2,322	2,61%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	10/04/2007	12,994	13,018	0,319	2,51%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	70,250	70,329	2,509	3,70%
SICAV CROISSANCE	SBT	30/03/2007	178,464	178,823	9,724	5,75%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	18/04/2007	113,148	113,069	-0,655	-0,58%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	28/05/2007	1 244,681	1 242,712	26,058	2,14%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 521,123	1 517,936	52,781	3,60%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	21/05/2007	** 129,628	128,436	-4,060	-3,06%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	21/05/2007	** 127,205	126,766	-2,473	-1,91%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	21/05/2007	** 119,304	119,289	0,687	0,58%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,460	1,457	0,061	4,37%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,333	1,331	0,036	2,78%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	21/05/2007	** 8 416,182	8 244,068	-623,350	-7,03%
FCP IRADETT 20	AFC	-	10,705	10,710	0,121	1,14%
FCP IRADETT 50	AFC	-	10,883	10,891	0,213	1,99%
FCP IRADETT 100	AFC	-	11,142	11,141	0,258	2,37%
FCP IRADETT CEA	AFC	-	10,738	10,749	0,206	1,95%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	-	** 99,714	99,453	-0,878	-0,88%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	-	** 103,106	102,387	1,657	1,64%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	-	** 102,696	102,145	1,264	1,25%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	-	11,271	11,280	0,705	6,67%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 025,453	1 026,440	7,419	0,73%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 027,990	5 034,425	34,425	0,69%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	-	** 100,119	100,196	0,196	0,20%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	-	** 99,966	100,009	0,009	0,01%

* S.C. :SICAV de type Capitalisation

** V.L. Calculée hebdomadairement

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF :
Mr. Mohamed Ridha CHALGHOUM

IMPRIMERIE

**du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS